

Service des Soins de Santé

DIRECTION MÉDICALE

(M/F/X)

Contexte de la fonction

La fonction vacante se situe au sein de la Direction Médicale du Service de Soins de Santé et plus particulièrement dans l'équipe des experts médicaux.

La Direction médicale chapeaute la plupart des organes qui ont une incidence médicale.

La Direction médicale:

- s'occupe, dans le cadre de l'assurance soins de santé, des matières concernant les médecins comme les accords, la nomenclature, les plans coordonnés relatifs aux maladies chroniques et rares, ...
- comprend la présidence et le secrétariat du Collège des médecins-directeurs et gère le Fonds spécial de solidarité.
- donne le soutien pour les conventions de rééducation
- gère le secteur des implants et des autres dispositifs médicaux
- prend en charge le soutien pour la création et modification des registres médicales
- gère l'établissement de la réglementation concernant le remboursement de télé-médecine

L'équipe des experts médicaux est composée des médecins qui utilisent leur connaissance médicale-technique afin de soutenir différentes directions et différents départements. L'équipe assure le bon déroulement et le suivi des réunions de la Médicomut, du Conseil technique médical et de ses groupes de travail. Dans ces organes, les médecins et les organismes assureurs négocient le remboursement des prestations médicales (nomenclature, honoraires, ...) avec comme objectif de rendre les soins les plus accessibles possibles pour les patients et de créer une sécurité tarifaire. Ils jouent un rôle important dans la gestion de la nomenclature.

Les médecins travaillent en équipe. En fonction de certains projets, ils collaborent avec des collègues de la direction médicale ou avec des collègues d'autres départements de l'INAMI.

De plus, ce département traite les questions qui sont posées concernant la nomenclature, aussi bien par écrit que par téléphone, notamment par des citoyens et des prestataires de soins. Ce département prépare les réponses en collaboration avec l'équipe administrative et les juristes.

L'équipe est constituée de 9 médecins et une coordinatrice. L'équipe collabore étroitement avec le cellule d'appui des médecins qui est composée de deux attachés et avec l'équipe administrative qui est composée de 5 collaborateurs.

Mission et responsabilités

Exemples de tâches pour le médecin au sein de la direction Médicale SSS :

- assurer le secrétariat et la préparation des réunions (Conseil Technique Médical - nomenclature): organiser les réunions, préparer l'ordre du jour, préparer les notes et les propositions /participer aux réunions et formuler des points de vue/ rédiger le rapport des réunions / formaliser et suivre les décisions prises et leur exécution/ défendre les propositions dans les organes consultatifs suivants.
- être le point de contact pour les membres des commissions, des groupes de travail, groupes directeurs et projets, ...
- fournir une réponse / des informations claires et correctes aux questions posées (questions des organismes assureurs, des citoyens, questions parlementaires....);
- informer les services internes et les parties externes au sujet des adaptations de la nomenclature.
- Rédiger des conventions avec des fournisseurs de soins, en assurer le suivi et le monitoring.
- collaborer avec les centres d'expertise en dehors de l'INAMI et élaborer des contrats avec ces instances,
- faire partie de diverses équipes internes qui appuient les divers conseils techniques et les diverses commissions de conventions sur la base de l'expertise médicale (e .a . nomenclature ,...)

Plus d'informations sur ces fonctions ?

Marleen Louagie

Direction médicale

Tél : 02/739 77 83

E-mail : marleen.louagie@riziv-inami.fgov.be